



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE.

AVIS PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, je donne avis que, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine tenue le 24 novembre dernier, le calendrier des séances ordinaires 2022 a été adopté et que ledit conseil se réunira aux dates suivantes:

- Mercredi, le 12 janvier;
- Mercredi, le 9 février;
- Mercredi, le 9 mars;
- Mercredi, le 13 avril;
- Mercredi, le 11 mai;
- Mercredi, le 8 juin;
- Mercredi, le 13 juillet;
- Mercredi, le 14 septembre;
- Mercredi, le 12 octobre;
- Mercredi, le 23 novembre; et,
- Mercredi, le 14 décembre.

Les séances ordinaires du conseil de la MRC pour chacune de celles-ci se tiendront à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini au 1100, boul. Wallberg ou par l'entremise du WEB compte tenu de la pandémie de la COVID-19 et ce, à compter de 19h00.

Donné à Dolbeau-Mistassini, ce vingt-cinquième jour du mois de novembre deux mille vingt-et-un.

Le secrétaire-trésorier adjoint


Christian Bouchard